

Contexte :

Monsieur et Madame Marty sont des producteurs aveyronnais qui élèvent des canards et des porcs. Ils possèdent un atelier de transformation et proposent leurs produits : conserves, salaisons vendues sous vide, produits frais, en vente directe dans leur petite boutique située à la ferme dans un petit hameau du Ségala, en bordure de la RD911. Leurs produits sont également vendus en ligne sur leur site Internet. Ils utilisent la marque commerciale « Les Délices du Ségala », qu'ils ont déposée en 1998.



Depuis 25 ans, Monsieur et Madame Marty sont associés et gérants de l'EARL « Les bords du lac ». Deux employés, Robert et Christine, embauchés pour effectuer respectivement 28 et 35 heures par semaine les secondent dans cette entreprise depuis plus de 10 ans. Robert a été recruté pour effectuer les travaux dans les champs et pour s'occuper des animaux (alimentation, soins) alors que Christine est affectée à l'atelier de transformation.

Les deux gérants se partagent les tâches administratives et c'est essentiellement Madame Marty qui s'occupe de la vente et de la préparation des commandes.

Une entreprise, prestataire de services de ménage intervient tous les jours dans la boutique et dans l'atelier entre 18 h et 19 h.

Le couple a entendu parler depuis quelques mois d'une nouvelle législation concernant la protection des données personnelles mais il n'a pas eu le temps de s'y intéresser davantage.

Travail à faire :

Monsieur et Madame Marty que vous avez démarchés pour effectuer vos stages dans le cadre du BTS MCO ont décidé de collaborer avec vous au cours des deux prochaines années. Les premières missions qu'ils vous confient sont les suivantes :

1 – Ils vous demandent d'effectuer des recherches sur le RGPD, en utilisant des sources fiables. Puis ils souhaitent que vous élaboriez un support de communication que vous utiliserez au cours d'une réunion d'information que vous animerez et qui aura pour but de leur faire découvrir les grandes lignes de cette législation européenne.

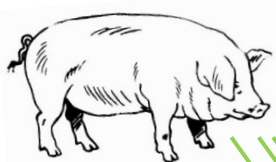
2 – Dans un second temps, ils vous proposent de vérifier si leur entreprise est ou non en conformité avec le RGPD. Si ce n'est pas le cas, ils comptent sur vous pour leur indiquer très précisément dans une note ce qu'il va falloir faire pour respecter enfin cette législation sur la protection des données personnelles.

Conserves de canard

- Bloc de foie gras	190 g	15,00 €
	400 g	28,00 €
- Paté pur canard au foie gras	130 g	5,40 €
	190 g	6,50 €
- Mousse au foie gras	130 g	3,90 €
	190 g	5,00 €
- Rillettes de canard	190 g	3,60 €
	280 g	4,60 €
- Fritons de canard	200 g	3,40 €
	400 g	6,20 €
- Cou de canard farci		8,20 €
- Cou de canard farci au foie gras		11,40 €
- Confit (1 magret + 1 manchon)		9,70 €



Porc fermier



❖ Salaisons

- Saucisse sèche	poche sous vide d'environ 450 g	15,90 €/kg
- Saucisson sec	poche sous vide d'environ 300 g	16,90 €/kg
- Fritons	poche sous vide d'environ 300 g	9,90 €/kg

❖ Conserves

- Jambonneau	boîte de 280 g	4,70 €
- Paté de foie de porc	boîte de 190 g	2,70 €

❖ Produits frais (toutes les 3 semaines environ)*

- Saucisse	10,70 €/kg
- Rôti	10,80 €/kg
- Côtes	10,40 €/kg
- Filet mignon	13,70 €/kg

* Nous pouvons vous informer par mail ou par téléphone des disponibilités de ces produits

Annexe 2 – Les pratiques de l’entreprise

Après avoir réalisé la première mission, vous avez vous-même une meilleure connaissance de la réglementation concernant la protection des données.

Afin d’atteindre l’objectif final confié par vos tuteurs, vous leur avez posé quelques questions pour découvrir le fonctionnement de leur entreprise. Vous avez collecté les informations suivantes :

❖ Les ventes en ligne

- des newsletters sont envoyées 2 fois par an afin de présenter les nouveautés et susciter des achats
- pour s’abonner à la newsletter, un formulaire doit être complété en ligne (voir annexe 3)
- le site Internet a été créé en 2012 et depuis la création du site, la base de données n’a jamais été mise à jour
- une donnée va être rajoutée dans la base de données, une déclaration à la CNIL est prévue
- un client les a contactés le 30 janvier pour faire valoir son droit à l’effacement. Par manque de temps, les gérants n’ont pas encore pris en compte sa demande
- les commandes en ligne sont imprimées afin d’être préparées. Sur ce document, toutes les coordonnées du client apparaissent ainsi que la désignation des articles commandés et des quantités. Les bons de commandes sont posés puis archivés sur une étagère, dans la boutique, derrière le comptoir

❖ Les ventes en boutique

- les clients qui se rendent à la boutique reçoivent par La Poste un prospectus début décembre présentant tous les produits de fête disponibles
- les coordonnées des nouveaux clients qui se présentent à la boutique sont demandées oralement et la base de données est complétée en direct
- des clients sont fidèles et viennent une fois par mois acheter des produits à la ferme. Dans la boutique il y a un cahier à spirale sur lequel ils peuvent noter les commandes pour le mois suivant afin qu’elles puissent être préparées en amont et ne pas avoir à attendre

❖ Le personnel

- c’est Monsieur Marty qui effectue les bulletins de paie de leurs 2 employés. Il utilise le même modèle de bulletin de salaire depuis 10 ans. Et il n’hésite pas à donner leurs coordonnées aux personnes qui les lui demandent
- 1 poste de commercial en emploi saisonnier était à pourvoir l’été dernier. Le gérant a diffusé une offre d’emploi sur leboncoin.fr. Dans les jours suivants, il a reçu huit Cv et lettres de motivation qui sont stockés depuis dans son bureau. Il souhaite les conserver afin de pouvoir les contacter dès qu’il aura à nouveau besoin d’un saisonnier

❖ Le matériel informatique de l’entreprise

- dans la boutique, il y a un ordinateur et une tablette. L’ensemble du personnel peut les utiliser en toute liberté et à tout instant
- sur l’ordinateur, l’antivirus Kaspersky a été installé lors de l’achat mais n’a jamais été mis à jour

